

## # SPÉCIAL EAU ET ASSAINISSEMENT

### UNE NOUVELLE ORGANISATION DE LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

**A compter du 1er Janvier 2018**, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez aura la compétence en matière de **production d'eau potable**, de **distribution**, de **transport**, et d'**assainissement collectif**, qui vient s'ajouter à la compétence **assainissement non-collectif (SPANC)**.

Pour assurer ces nouvelles compétences, la Communauté de communes a fait le choix de créer 2 régies communautaires : la **régie EAU POTABLE** et la **régie ASSAINISSEMENT** du Pays de Meslay-Grez.

Vos interlocuteurs Eau et Assainissement ne seront plus forcément les mêmes, mais **ce transfert n'impacte pas la continuité du service**.  
**Aucune démarche particulière n'est à effectuer.**



#### 1 EAU POTABLE

Si avant le 1er Janvier 2018 je dépendais...

**Du SIAEP Meslay-Ouest La Cropte** Arquenay, La Bazouge-de-Chéméré, La Cropte, Le Bignon-du-Maine, Le Buret, Maisoncelles-du-Maine, Ruillé-Froid-Fonds, Saint Charles-la-Forêt, Saint-Denis-du-Maine, Villiers-Charlemagne et Meslay-du-Maine (campagne)

**Du SIAEP de Cossé-en-Champagne** Bannes, Cossé-en-Champagne, Épineux le Seguin et Saulges (partie Sud)

**Du SIAEP de Chéméré-le-Roi** Chéméré-le-Roi

**Et des communes de Meslay-du-Maine (ville) et Préaux**

**A partir du 1er Janvier 2018, je dépendrai de la régie Eau potable du Pays de Meslay-Grez qui assurera la gestion et la facturation.**

Si je dépendais...

**Du SIAEP de Grez-en-Bouère (STGS)** Bouère, Grez-en-Bouère, Saint-Brice

**Du SIAEP de Ballée (SAUR)** Ballée, Beaumont-Pied-de-Boeuf, Saint-Loup-du-Dorat et Bouessay

**Du SIAEP d'Argentré Sud (Véolia)** Bazougers

**Il n'y a pas de changement. La gestion et la facturation seront toujours assurées par les exploitants actuels.**

#### 2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**A compter du 1er Janvier 2018**, la gestion sera assurée par la régie Assainissement du Pays de Meslay-Grez. Sauf pour la commune de Bazougers qui conserve son gestionnaire actuel.

#### 3 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Il n'y a aucun changement pour l'assainissement non-collectif. Pour une étude, un conseil, un diagnostic...vous pouvez toujours contacter le 02.43.64.29.00.



Régies Eau potable et  
Assainissement  
du Pays de Meslay-Grez :

02.43.90.53.48  
contact@paysmeslaygrez.fr



Rappel des autres numéros :

SIAEP Ballée (SAUR)  
02.44.71.05.58

SIAEP Grez (STGS)  
09.69.32.69.33

SIAEP Argentré (VEOLIA)  
09.69.32.35.29

# LES MISSIONS DES NOUVELLES RÉGIES



## Régie EAU POTABLE

- Production
- Distribution
- Transport
- Protection de la ressource en eau

Lorsqu'il y a un contrat d'affermage en cours sur des communes : **les élus ont décidé de conserver la Délégation de Service Public jusqu'à l'issue des contrats entre 2018 et 2025.**

## Régie ASSAINISSEMENT

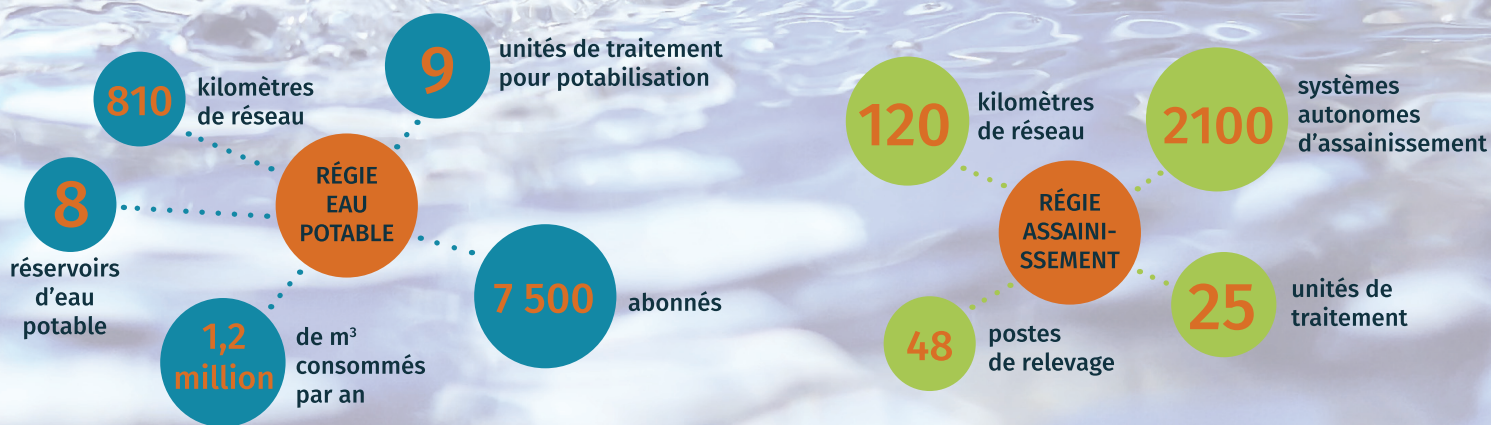
- Exploitation des réseaux et des unités de traitement
- Réalisation de nouveaux branchements
- Surveillance du traitement et des rejets
- Suivi des dispositifs autonomes : contrôle, entretien, réhabilitations

Pour aller plus loin...

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences Eau et Assainissement vers les communautés de communes sera obligatoire à compter du 1er janvier 2020. Cette échéance est applicable à toutes les communautés de communes. Les élus du Pays de Meslay-Grez ont ainsi fait le choix d'anticiper.

Cette nouvelle organisation permettra une gestion globale du cycle de l'eau à l'échelle du territoire et un développement de stratégie cohérent, avec des **moyens mutualisés**. Le personnel des anciens gestionnaires, regroupés dans les deux nouvelles régies, constituera une **équipe fidèle aux valeurs du service public**, et oeuvrera au quotidien pour un **service de proximité de qualité et harmonisé**.

## QUELQUES CHIFFRES... Le territoire de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, c'est :



Régie EAU POTABLE  
et régie ASSAINISSEMENT  
du Pays de Meslay-Grez

1 Voie de la Guiternière  
53 170 MESLAY-DU-MAINE

du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

02.43.90.53.48

contact@paysmeslaygrez.fr

www.paysmeslaygrez.fr

